AMBM

PROJET D'ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) VIRTUELLE DE L'ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA (AMBM)

DATE & LIEU

26 novembre 2020 | 17 h 30 à 19 h 30 | Réunion virtuelle *Zoom*

OBJET

Projet d'ordre du jour (ODJ) de l'assemblée générale annuelle (AGA) virtuelle de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM)

17 h 30 — Début de la séance

1.	Ouverture de la séance et appel des membres	P
2.	Mot de bienvenue a. M. Ivan Normandeau, président de l'AMBM	I
3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'AGA de l'AMBM *Il est résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.*	D
4.	Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière AGA de l'AMBM *Il est résolu que le procès-verbal de l'AGA de l'AMBM du 8 novembre 2019 soit adopté, tel que présenté.*	D
5.	Discours des invités spéciaux	I
6.	Présentation et adoption du rapport annuel des activités du Groupe AMBM *Il est résolu que l'assemblée adopte le rapport des activités du Groupe AMBM pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, tel que présenté.*	D
7.	Présentation et adoption des états financiers non consolidés de l'AMBM *Sous recommandation du CA de l'AMBM, il est résolu que l'assemblée adopte les états financiers audités et non consolidés de l'AMBM pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.*	D
8.	Présentation et réception du rapport annuel des activités du CDEM	I
9.	Présentation et réception du rapport annuel des activités d'ÉOC	I
10.	Présentation et ratification de la cotisation de base annuelle de l'AMBM *Sous recommandation du CA de l'AMBM, il est résolu que l'assemblée ratifie la cotisation de base annuelle des membres au montant de 600,00 $ par municipalité bilingue membre pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, soit 50,00 $ de plus par rapport à l'an dernier.*	D
11.	Présentation et nomination de la firme comptable de l'AMBM *Sous recommandation du CA de l'AMBM, il est résolu que l'assemblée retienne les services de la firme comptable de BDO Canada pour effectuer la vérification financière de l'AMBM pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.*	D
12.	Propositions variées	D
13.	Mot de clôture a. M. Ivan Normandeau, président de l'AMBM	I
14.	Levée de la séance	P

19 h 30 — Fin de la séance

P : Protocolaire | D : Décisionnel | I : Informatif | HC : Huis-clos

ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA
ASSOCIATION OF MANITOBA BILINGUAL MUNICIPALITIES

T 204 289 4077
E INFO@AMBM.CA

219-614, RUE DES MEURONS,
SAINT-BONIFACE (MANITOBA) R2H 2P9

@ReseauAMBM

AMBM.CA